

Règlement intérieur US IVRY TENNIS DE TABLE

Article 1- Le but du règlement

Ce règlement ne peut pas permettre un listing complet de toutes les règles existantes ou à venir au moment de sa réalisation. Il est donc susceptible d'évolution et de changement.

Cependant, il doit permettre de fixer un certain nombre de règles afin de faciliter le mieux vivre ensemble et de garantir un bon fonctionnement de notre club US IVRY TENNIS DE TABLE.

Article 2 : Respect du règlement

Le fait de s'inscrire au club constitue une acceptation sans réserve des statuts et du règlement intérieur.

Toute violation ou non-respect de ce règlement pourra faire l'objet de sanctions par le comité directeur.

Article 3 : Le Comité directeur

Le comité directeur est élu lors de l'assemblée générale. Tout adhérent peut poser sa candidature (hors salariés et prestataires de service du club) au comité directeur.

Article 4 : Le Bureau

Le bureau est élu par le comité directeur.

Article 5 : Modalités d'inscription

Toute personne désireuse de s'entraîner et jouer dans notre club doit être à jour de ses cotisations et avoir fourni les documents obligatoires demandés.

Le règlement de la cotisation complète est obligatoire et définitivement acquis ; aucun remboursement ne sera effectué.

Le comité directeur se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un membre si la cotisation de la précédente saison n'a pas été réglée ou s'il estime qu'elle serait de nature à semer le trouble dans le fonctionnement de l'association ou que ses agissements portent atteinte aux intérêts de l'association. En pareil cas, l'intéressé peut demander à rencontrer les membres du comité directeur afin que lui soit expliquées les raisons de ce refus.

Article 6 : La salle et le matériel

Notre salle appartient à la Ville d'Ivry sur Seine. Les principes généraux d'occupation d'un équipement recevant du public s'appliquent et le règlement spécifique doit être respecté scrupuleusement.

Les conversations avec des téléphones portables doivent de préférence se faire à l'extérieur de la salle, elles ne doivent pas gêner les joueurs.

Le matériel doit être respecté : Tables, filets, tables de marque, marqueurs, robot, séparations, ramasses balles etc. (l'utilisation des robots ne se faisant qu'avec une personne autorisée) ainsi que le sol et les murs, clos et couvert de l'équipement mis à disposition par la municipalité.

Après chaque entraînement ou compétition la salle doit être rangée ainsi que tout matériel utilisé. les balles doivent être ramassées, les papiers, les bouteilles d'eau etc ... mis à la poubelle.

Il est interdit aux jeunes de moins de 18 ans de manipuler ou déplacer les tables, sauf s'il est accompagné d'un adulte.

Les horaires d'ouverture de la salle ainsi que d'entraînement sont affichés dans la salle et disponibles sur le site internet : www.usivrytt.com, ils sont susceptibles de modifications en cours de saison.

Règlement intérieur US IVRY TENNIS DE TABLE

Article 7 : Fréquentation de la salle

Sont autorisés à fréquenter la salle :

Les adhérents

Les joueurs participant à une compétition ou une manifestation organisée par le club, ou les instances fédérales.

Les joueurs participant à un entraînement organisé par le club, les instances fédérales, et tout autre organisme lié contractuellement.

Les personnes extérieures au club invitées par un adhérent, avec l'accord d'un membre du comité directeur ou d'un entraîneur.

Un adhérent qui invite est responsable de la personne invitée.

Les bénévoles mandatés par un membre du bureau.

L'association se réserve le droit d'interdire l'accès à notre salle à toute personne dont le comportement, l'état ou la tenue vestimentaire seraient jugés provocante, non-conforme au présent règlement ou à l'éthique sportive.

Article 8 Les entraînements et compétitions

Pour participer aux entraînements et aux compétitions, il faut avoir une tenue de sport adapté, chaussures propres non marquantes, short, jupette ou survêtement, maillot, polo (non blanc) et prévoir une gourde ou une bouteille d'eau ainsi qu'une raquette en bonne état homologué par la FFTT.

Des raquettes sont prêtées en début de saison jusqu'au mois de décembre au maximum.

A partir du mois de janvier, l'adhérent devra venir avec sa propre raquette.

Les balles sont fournies par le club.

Les chapeaux, casquettes, foulards, bandanas et autres couvre-tête sont interdits ainsi que lunettes de soleil et accessoires juger dangereux, excentriques ou inadaptés à la pratique du tennis de table.

Par dérogation, les adhérents ayant des problèmes de santé pourront avec l'accord du bureau se soustraire à cette règle.

Les horaires d'entraînements doivent être respectés, l'entraîneur se réserve le droit de ne plus accepter un adhérent qui arrive en retard.

Pour les compétitions

Les adhérents, de tout niveau et tout âge, ont la possibilité de pratiquer en compétition.

Elles ne sont pas obligatoires mais elles permettent aux joueurs et joueuses de mettre en pratique les techniques apprises pendant les entraînements, d'acquérir de nouvelles compétences, d'évaluer son niveau de jeu et surtout de partager avec des compétiteurs d'autres clubs.

Les convocations sont envoyées par courriel.

Les épreuves ont lieu en général dans le Val de Marne et en Ile de France.

Quand les épreuves sont à l'extérieur, le transport est effectué par covoiturage (par les parents pour les enfants et les jeunes) ou en transport en commun.

Chaque parent dont le ou les enfants font des compétitions, s'engage à assurer des déplacements.

Règlement intérieur US IVRY TENNIS DE TABLE

Pour le bon déroulement des entraînements et des compétitions et afin d'éviter de déconcentrer les joueurs, il est demandé aux parents de ne pas intervenir.

Le joueur doit :

Participer aux compétitions pour lesquelles il ne s'est pas désisté.

Informers les responsables le plus tôt possible d'une absence.

Respecter les règles du tennis de table et avoir l'esprit sportif.

Dans la mesure du possible avoir le maillot du club. Il sera prêté gratuitement. En cas de perte ou de détérioration, l'achat d'un nouveau maillot sera à la charge du compétiteur

Donner une bonne image du club (accueil, sportivité, respect de l'adversaire, de l'arbitre, de ses coéquipiers, etc) ...

En compétition les parents n'ont pas le droit d'intervenir.

En cas de litige ou de problème, il faut se rendre à la table d'arbitrage.

En cas de comportement inadapté et contrevenant aux règles de l'esprit sportif et de respect mutuel entre les joueurs, une sanction pourra être appliquée pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Articles 9 : Sécurité

Pour les adhérents mineurs les représentants légaux doivent s'assurer que l'entraîneur responsable du cours ou du référent salle est bien présent dans notre salle.

En dehors de la période d'entraînement et pendant les créneaux libres notre club n'a pas la charge des adhérents mineurs qui restent sous la responsabilité de leurs représentant légaux.

Le club n'est pas responsable des mineurs en dehors de la salle.

Article 10 : Les sanctions

Le comité directeur peut se réunir pour statuer sur tout manquement aux règles du présent règlement.

Les sanctions éventuelles pourront aller du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

Exemple de motifs de sanction : Attitude et propos anti-sportifs et / ou comportement inconvenant ou dangereux, détérioration de matériels, propos désobligeants, sexistes injurieux ou diffamatoires envers les autres membres ou les éducateurs sur internet ou lors des entraînements, toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'Association ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels...

Aucune contrepartie financière ne pourra être reversée en cas d'exclusion du joueur.

Le présent règlement a été fait lors de l'Assemblée Constituante et validé par le bureau le 13 février 2024 et s'applique donc à cette date.